

Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives à Lille ?

les propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France avec qui elle a signé des conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2018, l'association comptait exactement 2111 adhérents.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent massivement la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle.

La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités. Ainsi, selon une enquête IFOP de juin 2018, 83% des Français sont favorables à une augmentation de la place accordée au vélo en ville.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans leur intercommunalité.

Durant le second trimestre 2019, l'Association Droit au vélo – ADAV a réuni ses adhérents et sympathisants lillois pour répondre à cette question : si vous étiez élu maire demain, que feriez-vous en priorité à Lille ?

Vous trouverez ici les propositions du groupe de travail. Nous invitons chaque candidat à les reprendre dans ses engagements.

Association droit au vélo - ADAV
23 rue Gosselet
59000 Lille
03 20 86 17 25
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org





ENCOURAGER LA MOBILITÉ ACTIVE

Pour encourager les déplacements à pied et à vélo, nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons. Leurs itinéraires doivent être sécurisés, agréables et sans obstacles.

- pour parvenir à cet objectif, nous apaiserons la circulation automobile:

- en incitant au respect de la zone 30; par la mise en service de radars de vitesse
- Nous inviterons toutes les villes de la MEL à généraliser également le 30 km/h pour que les vitesses supérieures à 30 ne soient plus que quelques exceptions
- En zone résidentielle, nous limiterons le trafic automobile de transit par l'implantation de zones à trafic limité et par une imperméabilité de certains quartiers entre eux pour contraindre le trafic automobile.
- Nous optimiserons les livraisons par une mutualisation des

différents transporteurs au sein de l'agglomération et développerons un service municipal de livraison à vélo

- Nous garantirons à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo; pour cela nous créerons un droit opposable pour tout écolier, collégien, lycéen désireux de se rendre dans son centre d'enseignement à pied ou à vélo. Nous organiserons dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo. Nous assurerons également de la communication positive sur la mobilité active dans les écoles. Enfin, nous piétonnerons les rues aux abords des écoles aux horaires d'entrée ou sortie de classe et nous accompagnerons le développement de vélobus et de pédibus.

- Nous généraliserons les "rues aux enfants" à la demande des riverains sur une période donnée pour permettre aux familles de s'approprier l'espace urbain sans voiture.

- Nous encouragerons les employeurs à mettre en place le forfait mobilité durable et nous les aiderons à la mise en place d'un plan de mobilité dans leur entreprise

- A l'interne des services municipaux, nous continuerons à inciter les agents aux déplacements à pied ou à vélo: mise en place de formation et de sensibilisation, accompagnement de sorties scolaires par le personnel municipal, développement de la flotte de vélos de service

- Nous mènerons des campagnes de communication fortes sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie. En outre, Nous afficherons des taux de pollution à chaque entrée de ville

- Nous organiserons des journées sans voiture

- Nous étudierons la suppression de certains feux tricolores, uniquement destinés à réguler le trafic automobile au détriment des piétons et des cyclistes

- Sol boueux, rupture de parcours, dangers, les travaux de voiries mal gérés peuvent être un cauchemar pour les cyclistes et les piétons. Au-delà de la signature de l'arrêté autorisant les travaux, nous veillerons à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité et le confort des déplacements des piétons et des cyclistes.

- En lien avec les associations cyclistes, nous encouragerons les initiatives innovantes pour favoriser le développement de la marche et du vélo

- Nous mettrons en place un budget participatif dédié à la pratique du vélo et de la marche

- Nous développerons les services de voiture partagée (Citiz) pour contribuer à diminuer le nombre de voitures personnelles

Enfin, Lille mérite bien une maison des mobilités actives dont l'objectif sera de développer la marche et le vélo. Celle-ci pourra être animée par des associations hébergées telles que l'ADAV mais aussi les Jantes du Nord (atelier d'aide à la réparation), les Boîtes à vélo (entrepreneurs à vélo), Vélowomon (promotion du vélo cargo familial)...

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS A VÉLO



Pour développer la pratique du vélo sur la commune, nous multiplierons les aménagements cyclables à Lille en priorisant de véritables pistes cyclables, accessibles par tout type de cyclistes quel que soit leur âge. Nous les privilégierons larges et prioritaires aux intersections et veillerons à ce qu'elles ne soient pas occupées par du stationnement illégal ou par des poubelles. Ces pistes ainsi que les chemins de halage de la Deule (voies vertes) intégreront un futur réseau cyclable structurant (réseau express vélo) de la MEL,

- Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de **bandes cyclables**, qui à la différence des pistes ne sont pas séparées physiquement des voies de circulation générale.

- Dans chaque sens unique, sauf impossibilité manifeste, nous mettrons en place des **double-sens cyclables**. Ceux-ci ont l'avantage d'apporter des «raccourcis» aux cyclistes et bien souvent d'éviter des voies à plus grande circulation, et évitent que les cyclistes n'empruntent les trottoirs dans les rues non équipées.

- Lorsque la voirie et la circulation le permettent, nous développerons des **chaucidous** (chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe)

- Nous expérimenterons également les **vélorues** comme cela est déjà très répandu chez nos voisins belges et néerlandais. Dans ces zones de circulation apaisées, le vélo ne peut être dépassé par les voitures. Cela pourrait être par exemple expérimenté rue Cabanis.

- Enfin, les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et au cas par cas, à condition qu'aucune autre solution ne soit envisageable (voie de circulation trop étroite, franchissement d'ouvrage...) et sur des distances réduites

- Pour améliorer la sécurité lors des déplacements des cyclistes, nous aménagerons les carrefours à feux, lorsque leur maintien semble indispensable, par la **systématisation des sas-vélos** et des «**cédez-le-passage cyclistes**». En outre, nous expérimenterons le remplacement de stops par des cédez-le-passage sur les aménagements cyclables, nous mettrons en place des **voies vertes continues au revêtement permettant un usage quotidien**, et non morcelées (les voies vertes sont actuellement généralement interrompues aux intersections)

- Nous traiterons également les points durs repérés par les associations cyclistes et certains giratoires

- Nous ferons respecter les aménagements cyclables en luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous mènerons des campagnes plus coercitives.



- Le risque de vol est un frein très important au développement du vélo. C'est un des sujets qui revient souvent en premier lors des échanges avec les cyclistes lillois. Pour lever ce frein, nous généraliserons les **arceaux vélos** à proximité des établissements publics et des commerces.

- L'association vélo + train dans les déplacements est encore trop faible faute d'infrastructure adaptées. Nous construirons un **parking vélo dimensionné et accessible aux abords des gares** pour faciliter l'intermodalité des déplacements.

- Comme cela sera prochainement imposé par la loi afin de sécuriser les traversées des piétons en améliorant leur visibilité, les **abords de tous les passages piétons seront équipés d'arceaux vélos**. De plus, lors des événements, nous mettrons en place un espace de stationnement vélo gardé. De **nouveaux abris vélos résidentiels** seront aussi proposés aux riverains qui ne peuvent stationner leur vélo dans leur domicile. Enfin, une grande concertation sera engagée avec les bailleurs, les promoteurs immobiliers et les chefs entreprises pour développer fortement des stationnements sécurisés adaptés à chaque situation.

- Nous inciterons tous les commerçants de proximité à prévoir du stationnement vélo et interdirons les services Drive-voiture dans les quartiers

- Il existe parfois des itinéraires alternatifs intéressants... mais ils sont connus des seuls habitants du secteur! Nous indiquerons donc des itinéraires cyclables conseillés en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement).

- Conformément aux demandes des cyclistes, nous veillerons à l'entretien des aménagements cyclables en lien avec la MEL,

- Une aide à l'achat sera également étudiée (vélo, sacoches, antivols...)

- Nous proposerons des animations autour du vélo dans les écoles, les centres sociaux et les centres aérés

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS À PIED



Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bénéfique à la santé psychique et physique, la marche est non seulement bonne pour ceux qui la pratiquent mais l'est aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité. Elle est parfaitement complémentaire aux déplacements à vélo et en transport en commun. Peu consommatrice d'espace, elle répond aux besoins de densification des villes.

- Ainsi, nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (poteaux, poubelles, voitures...). Une personne en fauteuil roulant ou une personne âgée doit pouvoir se déplacer facilement partout.

- Nous développerons également la piétonnisation comme par exemple sur la Grand'Place, dans la rue Faidherbe ou dans le Vieux-Lille,

- Pour promouvoir la marche et la rue comme espace de vie en commun, nous organiserons des «rues aux enfants».

- Nous veillerons également aux traversées piétonnes pour qu'elles soient sécurisées et de durée suffisamment longue lorsqu'elles sont gérées par feu.

AGIR AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

- Même si les transports en commun reviennent moins chers à la collectivité que les coûts induits par les voitures particulières, à nombre de personnes transportées équivalent, ils coûtent beaucoup plus chers que la construction d'un réseau cyclable efficace. Nous inciterons donc la MEL à construire un réseau express vélo métropolitain de qualité

- Nous encouragerons la MEL à la création d'un outil de signalement des dysfonctionnements qui soit public

- Nous mettrons en place de groupes de travail marche et vélo à Lille et avec les municipalités voisines, experts d'usage, experts techniques

- un élu « référent vélo » sera spécifiquement chargé des mobilités actives et des PMR. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élus de sa commune et à faire remonter ces problématiques à au niveau de l'agglomération et au sein des instances de mobilité. Dans toutes les communes, le vélo doit devenir une solution complémentaire aux transports en commun.

- Nous inciterons la MEL à voter un budget vélo conséquent pour créer des aménagements mais aussi pour aider les habitants à l'acquisition d'un vélo. L'Etat, l'Union européenne seront sollicités pour son financement à chaque fois que cela sera possible.

Pour que ces engagements ne restent pas à l'état de simple écrit :

- Nous nous engageons également à établir une concertation permanente sur la pratique des mobilités actives durant le mandat municipal.

- Nous mènerons une concertation avec les associations de cyclistes, de piétons, de personnes à mobilité réduite, dès les premières phases des projets d'aménagement de voirie.

- Pollution atmosphérique, part modale de la marche et du vélo... nous fixerons des objectifs chiffrés et nous publierons régulièrement les indicateurs



Ville de Lille

Aménagements cyclables et réseaux structurants

Wambrechies

Roubaix
Tourcoing

- Aménagement cyclable existant
- Réseau cyclable structurant jalonné
- EuroVelo 5
- Liaison capacitaire

EuroVelo 5



Armentières

Mons en Baroeul

Haubourdin

Villeneuve d'Ascq

Ronchin

Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives à Lomme ?

les propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France avec qui elle a signé des conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2018, l'association comptait exactement 2111 adhérents.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent massivement la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle.

La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités. Ainsi, selon une enquête IFOP de juin 2018, 83% des Français sont favorables à une augmentation de la place accordée au vélo en ville.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans leur intercommunalité.

Durant le second trimestre 2019, l'Association Droit au vélo – ADAV a réuni ses adhérents et sympathisants lommois pour répondre à cette question : si vous étiez élu maire demain, que feriez-vous en priorité dans votre commune ?

Vous trouverez ici les propositions du groupe de travail. Nous invitons chaque candidat à les reprendre dans ses engagements.

Association droit au vélo - ADAV
23 rue Gosselet
59000 Lille
03 20 86 17 25
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org





ENCOURAGER LA MOBILITÉ ACTIVE

Pour encourager les déplacements à pied et à vélo, nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons. Leurs itinéraires doivent être sécurisés, agréables et sans obstacles.

- pour parvenir à cet objectif, nous apaiserons la circulation automobile:
 - en incitant au respect de la zone 30; par la mise en service de radars de vitesse
 - Nous inviterons toutes les villes de la MEL à généraliser également le 30 km/h pour que les vitesses supérieures à 30 ne soient plus que quelques exceptions
 - En zone résidentielle, nous limiterons le trafic automobile de transit par l'implantation de zones à trafic limité et par

une imperméabilité de certains quartiers entre eux pour contraindre le trafic automobile.
 - Nous optimiserons les livraisons par une mutualisation des différents transporteurs au sein de l'agglomération et développerons un service municipal de livraison à vélo

- Nous garantirons à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo; pour cela nous créerons un droit opposable pour tout écolier, collégien, lycéen désireux de se rendre dans son centre d'enseignement à pied ou à vélo. Nous organiserons dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo. Nous assurerons également de la communication positive sur la mobilité active dans les écoles. Enfin, nous piétonnerons les rues aux abords des écoles aux horaires d'entrée ou sortie de classe et nous accompagnerons le développement de velobus et de pédibus.

- Nous généraliserons les "rues aux enfants" à la demande des riverains sur une période donnée pour permettre aux familles de s'approprier l'espace urbain sans voiture.

- Nous encouragerons les employeurs à mettre en place le forfait mobilité durable et nous les aiderons à la mise en place d'un plan de mobilité dans leur entreprise

- A l'interne des services municipaux, nous continuerons à inciter les agents aux déplacements à pied ou à vélo: mise en place de formation et de sensibilisation, accompagnement de sorties scolaires par le personnel municipal, développement de la flotte de vélos de service

- Nous mènerons des campagnes de communication fortes sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie. En outre, Nous afficherons des taux de pollution à chaque entrée de ville

- Nous organiserons des journées sans voiture

- Nous étudierons la suppression de certains feux tricolores, uniquement destinés à réguler le trafic automobile au détriment des piétons et des cyclistes

- Sol boueux, rupture de parcours, dangers, les travaux de voiries mal gérés peuvent être un cauchemar pour les cyclistes et les piétons. Au-delà de la signature de l'arrêté autorisant les travaux, nous veillerons à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité et le confort des déplacements des piétons et des cyclistes.

- En lien avec les associations cyclistes, nous encouragerons les initiatives innovantes pour favoriser le développement de la marche et du vélo

- Nous mettrons en place un budget participatif dédié à la pratique du vélo et de la marche

- Nous développerons les services de voiture partagée (Citiz) pour contribuer à diminuer le nombre de voitures personnelles

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS A VÉLO



Pour développer la pratique du vélo sur la commune, nous multiplierons les aménagements cyclables à Lomme en priorisant de véritables pistes cyclables, accessibles par tout type de cyclistes quel que soit leur âge. Nous les privilégierons larges et prioritaires aux intersections et veillerons à ce qu'elles ne soient pas occupées par du stationnement illégal ou par des poubelles.

- Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables, qui à la différence des pistes ne sont pas séparées physiquement des voies de circulation générale.

• Dans chaque sens unique, sauf impossibilité manifeste, nous mettrons en place des double-sens cyclables. Ceux-ci ont l'avantage d'apporter des «raccourcis» aux cyclistes et bien souvent d'éviter des voies à plus grande circulation, et évitent que les cyclistes n'empruntent les trottoirs dans les rues non équipées.

- Lorsque la voirie et la circulation le permettent, nous développerons des chaudières (chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe)

• Enfin, les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et au cas par cas, à condition qu'aucune autre solution ne soit envisageable (voie de circulation trop étroite, franchissement d'ouvrage...) et sur des distances réduites

• Pour améliorer la sécurité lors des déplacements des cyclistes, nous aménagerons les carrefours à feux, lorsque leur maintien semble indispensable, par la systématisation des sas-vélos et des «cedez-le-passage cyclistes». En outre, nous expérimentons le remplacement de stops par des cedez-le-passage sur les aménagements cyclables, nous mettrons en place des voies vertes continues au revêtement permettant un usage quotidien, et non morcelées (les voies vertes sont actuellement généralement interrompues aux intersections)

- Nous traiterons également les points durs repérés par les associations cyclistes et certains giratoires

• Nous ferons respecter les aménagements cyclables en luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous mènerons des campagnes plus coercitives.



• Le risque de vol est un frein très important au développement du vélo. C'est un des sujets qui revient souvent en premier lors des échanges avec les cyclistes lommeois. Pour lever ce frein, nous généraliserons les arceaux vélos à proximité des établissements publics et des commerces.

• Comme cela sera prochainement imposé par la loi afin de sécuriser les traversées des piétons en améliorant leur visibilité, les abords de tous les passages piétons seront équipés d'arceaux vélos. De plus, lors des événements, nous mettrons en place un espace de stationnement

vélo gardé. De nouveaux abris vélos résidentiels seront aussi proposés aux riverains qui ne peuvent stationner leur vélo dans leur domicile. Enfin, une grande concertation sera engagée avec les bailleurs, les promoteurs immobiliers et les chefs d'entreprises pour développer fortement des stationnements sécurisés adaptés à chaque situation.

- Nous inciterons tous les commerçants de proximité à prévoir du stationnement vélo et interdirons les services Drive-voiture dans les quartiers

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS À PIED

Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bénéfique à la santé psychique et physique, la marche est non seulement bonne pour ceux qui la pratiquent mais l'est aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité. Elle est parfaitement complémentaire aux déplacements à vélo et en transport en commun. Peu consommatrice d'espace, elle répond aux besoins de densification des villes.



- Ainsi, nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (poteaux, poubelles, voitures...). Une personne en fauteuil roulant ou une personne âgée doit pouvoir se déplacer facilement partout.
- Pour promouvoir la marche et la rue comme espace de vie en commun, nous organiserons des «rues aux enfants».
- Nous veillerons également aux traversées piétonnes pour qu'elles soient sécurisées et de durée suffisamment longue lorsqu'elles sont gérées par feu.

AGIR AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

- Même si les transports en commun reviennent moins chers à la collectivité que les coûts induits par les voitures particulières, à nombre de personnes transportées équivalent, ils coûtent beaucoup plus chers que la construction d'un réseau cyclable efficace. **Nous inciterons donc la MEL à construire un réseau express vélo métropolitain de qualité**
- Nous encouragerons la MEL à la création d'un outil de signalement des dysfonctionnements qui soit public
- Nous mettrons en place de groupes de travail marche et vélo à Lomme et avec les municipalités voisines, experts d'usage, experts techniques
- un élu « référent vélo » sera spécifiquement chargé des mobilités actives et des PMR. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élus de sa commune et à faire remonter ces problématiques au niveau de l'agglomération et au sein des instances de mobilité. Dans toutes les communes, le vélo doit devenir une solution complémentaire aux transports en commun.
- Nous inciterons la MEL à voter un budget vélo conséquent pour créer des aménagements mais aussi pour aider les habitants à l'acquisition d'un vélo. L'Etat, l'Union européenne seront sollicités pour son financement à chaque fois que cela sera possible.

Pour que ces engagements ne restent pas à l'état de simple écrit :

- Nous nous engageons également à établir une concertation permanente sur la pratique des mobilités actives durant le mandat municipal.
- Nous mènerons une concertation avec les associations de cyclistes, de piétons, de personnes à mobilité réduite, dès les premières phases des projets d'aménagement de voirie.
- Pollution atmosphérique, part modale de la marche et du vélo... nous fixerons des objectifs chiffrés et nous publierons régulièrement les indicateurs

Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives à Hellemmes ?

les propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France avec qui elle a signé des conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2018, l'association comptait exactement 2111 adhérents.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent massivement la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités. Ainsi, selon une enquête IFOP de juin 2018, 83% des Français sont favorables à une augmentation de la place accordée au vélo en ville.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans leur intercommunalité.

Le 09 juillet 2019, l'Association Droit au vélo – ADAV a réuni les pratiquants du vélo et de la marche pour répondre à cette question : si vous étiez élu maire demain, que feriez-vous en priorité à Hellemmes ?

Vous trouverez ici les propositions du groupe de travail. Nous invitons chaque candidat à les reprendre dans ses engagements.

Association droit au vélo - ADAV
23 rue Gosselet
59000 Lille
03 20 86 17 25
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org





ENCOURAGER LA MOBILITÉ ACTIVE

Pour encourager les déplacements à pied et à vélo, nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons. Leurs itinéraires doivent être sécurisés, agréables et sans obstacles.

- pour parvenir à cet objectif, nous apaiserons la circulation automobile :
 - par la généralisation des zones 30 : le 30km/h en ville doit devenir la règle et les vitesses supérieures l'exception. Pour inciter au respect de ces vitesses, nous mettrons en service des radars pédagogique
 - En zone résidentiel, nous limiterons le trafic automobile de transit par l'implantation de zones à trafic limité et par une imperméabilité de certains quartiers entre eux pour le trafic automobile.
 - Nous optimiserons les livraisons par une mutualisation des différents transporteurs au sein de l'agglomération

• Nous garantirons à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo ; pour cela nous créerons un droit opposable pour tout écolier, collégien, lycéen désireux de se rendre dans son centre d'enseignement à pied ou à vélo. Nous organiserons dans chaque école primaire des cours et sorties en vélo. Nous assurerons également de la communication positive sur la mobilité active dans les écoles. Enfin, nous piétonnerons des rues aux abords de écoles aux horaires d'entrées ou sorties de classes et nous mettrons en place des itinéraires cyclables et pédestres sécurisés depuis chaque quartier d'Hellemmes vers les écoles et le collège.

• Nous encouragerons les employeurs à mettre en place le forfait mobilité durable et nous les aiderons à la mise en place du plan de mobilité dans les entreprises

• A l'interne des services municipaux, nous inciterons les agents aux déplacements à pied ou à vélo : mise en place de formation et de sensibilisation, accompagnement de sorties scolaires par le personnel municipal, développement d'une flotte de vélos de service

• Nous mènerons des campagnes de communication fortes sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie

• Nous organiserons des journées sans voiture

• Nous étudierons la suppression de certains feux tricolores, uniquement destinés à réguler le trafic automobile au détriment des piétons et des cyclistes : Etienne Dolet / rue Fenelon - rue Chanzy / Antoine Watteau

• Sol boueux, rupture de parcours, dangers, les travaux de voiries mal gérés peuvent être un cauchemar pour les cyclistes et les piétons. Au-delà de la signature de l'arrêté autorisant les travaux, nous veillerons à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité et la facilité de déplacement des piétons et des cyclistes

• En lien avec les associations cyclistes, nous encouragerons les initiatives innovantes pour favoriser le développement de la marche et du vélo

• Nous mettrons en place un budget participatif dédié à la pratique du vélo et de la marche

• Nous désenclaverons le quartier de l'Epine par la création d'un Passage entre Paul Kimpe et rue Ferdinand Mathias

• Nous réaliserons une trame verte du Parc Boquet jusqu'aux écoles Jenner/Berthelot-Sévigné

• Nous demanderons une amélioration du réseau de bus Ilévia. Le nouveau proposé n'est pas adapté avec la disparition de la ligne 57, le nouveau cadencement de la ligne 18, M2 et C9 ne répondent pas aux besoins de la population. Aucune liaison Mont de Terre vers le centre n'est proposée pendant les travaux. Le nouveau réseau isole encore plus l'Epine.

- Le CCAS se portera caution pour la location des V'Lille pour un public spécifique (étudiants, chômeurs, ...)

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS A VÉLO



Pour développer la pratique du vélo à Hellemmes, nous multiplierons les aménagements cyclables sur la commune en priorisant de véritables pistes cyclables, accessibles par tous types de cyclistes quelque soit leur âge. Nous les privilégierons larges et prioritaires aux intersections et veillerons à ce qu'elles ne soient pas occupées par du stationnement illégal ou par des poubelles. Ces pistes intégreront un futur réseau cyclable structurant (réseau express vélo).

- Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables, sortes de files de circulations réservées aux cyclistes.

- Dans chaque sens unique, sauf impossibilité manifeste, nous mettrons en place des doubles sens cyclables. Ceux-ci ont l'avantage d'apporter des « raccourcis » aux cyclistes et bien souvent d'éviter des voies à plus

grande circulation.

- Lorsque la voirie et la circulation le permettent, nous développerons des chaudioux (chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe). Nous commencerons par une étude rue Fénelon et rue Jean-Jaurès

- Nous expérimenterons également les rues-vélo comme cela est déjà très répandu chez nos voisins belges et hollandais. Dans ces zones de circulation apaisées, le vélo ne peut être dépassé par les voitures.

- Enfin, les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs soient très larges

- Pour améliorer la sécurité lors des déplacements des cyclistes, nous mettrons en place des voies vertes continues et non morcelées (les voies vertes sont actuellement généralement interrompues aux intersections). Nous remplacerons les stops des rue Denis Cordonnier et Jules Guesde par des cédez le passage car ces stops n'empêchent pas les chauffards de rouler vite mais par contre nuisent aux riverains qu'ils soient à vélo ou en voiture.

- Nous traiterons également les points durs repérés par les associations cyclistes et certains rond points. Nous aménagerons ainsi le carrefour du Mont de Terre pour les cyclistes car il est compliqué venant du pont de Tournai de prendre la rue Mateotti.

- Nous ferons respecter les aménagements cyclables en luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communications ne donnent pas assez de résultats, nous mènerons des actions plus coercitives.

- Le risque de vol est un frein très important au développement du vélo. C'est un des sujets qui revient souvent en premier lors des échanges avec les cyclistes. Pour lever ce frein, nous généraliserons les arceaux vélos à proximité des établissements publics et des commerces.



- Comme cela sera prochainement imposé par la loi, les abords de tous les passages piétons seront équipés d'arceaux vélos ; cela libérera la visibilité au profit des piétons. De plus, lors des événements, nous mettrons en place un espace de stationnement vélo gardé. Des abris vélos résidentiels seront aussi proposés aux riverains qui ne peuvent stationner leur vélo dans leur domicile (à Hellemmes, beaucoup d'habitants demeurent dans des appartements ou des maisons 1930: Peu de maisons disposent d'un garage. Si stationner la voiture

dehors ne présente plus de risque majeur aujourd'hui, on ne peut pas en dire autant pour les vélos). Enfin, une grande concertation sera engagée avec les bailleurs, les promoteurs immobiliers et les chefs entreprises pour développer fortement des stationnements sécurisés adaptés à chaque situation.

- Il existe parfois des itinéraires alternatifs intéressants... mais ils sont connus des seuls habitants du secteur ! Nous indiquerons donc des itinéraires cyclables conseillés en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement). Par exemple, nous signalerons des itinéraires cyclistes/piétons pour accéder à la gare du Mont de Terre depuis les différents quartiers hellemmois, notamment centre et Barrière Boldoduc. Ces gares ne sont pas assez connues et sont trop peu fréquentées. Elles permettent pourtant d'accéder à Lesquin, Fretin, Orchies, Valenciennes,...

- Conformément aux demandes des cyclistes, nous veillerons à l'entretien des aménagements cyclables.

- Une aide à l'achat sera également étudiée.

- Nous proposerons des animations autour du vélo dans les écoles, les centres sociaux et les centres aérés



DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS À PIED

Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bonne pour ceux qui la pratiquent mais aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité. Elle est parfaitement complémentaire aux déplacements à vélo et en transport en commun. Peu consommatrice d'espace, elle répond aux besoins de densification des villes.

- Ainsi, nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (poteaux, poubelles, voitures...). Une personne en fauteuil roulant ou une personne âgée doit pouvoir se déplacer facilement partout,

- Nous développerons également la piétonisation. Ainsi, la rue théâtre de verdure et la rue de l'abbé Six pourraient être mise en zone de rencontre tête bêche ou piétonnisées

- Pour promouvoir la marche et la rue comme espace de vie en commun, nous organiserons des « rues aux enfants ».

- Nous veillerons également aux traversées piétonnes pour qu'elles soient sécurisées et suffisamment longue en cas de feu. C'est par exemple le cas dans la rue Roger Salengro

AGIR AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

- Même si les transports en commun reviennent moins chers à la collectivité que les coûts induits par les voitures particulières, à nombre de personnes transportées équivalent, ils coûtent beaucoup plus chers que la construction d'un réseau cyclable efficace. Nous inciterons donc la MEL à construire un réseau express vélo métropolitain de qualité

- Nous encouragerons la MEL à la création d'un outil de signalement des dysfonctionnements qui soit public

- Nous mettrons en place de groupes de travail marche et vélo à Hellemmes et avec les municipalités voisines, experts d'usage, experts techniques

- un élu « référent vélo » sera spécifiquement chargé des mobilités actives et des PMR. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élus de sa commune et à porter ces problématiques à l'agglomération et au sein des instances de mobilité. Dans toutes les communes, le vélo doit devenir une solution complémentaire aux transports en commun.

Pour que ces engagements ne restent pas à l'état de simple écrit :

- Nous nous engageons également à établir une concertation permanente sur la pratique des mobilités actives durant le mandat municipal.

- Nous mènerons une concertation avec les associations de cyclistes, de piétons, de personnes à mobilité réduite, dès les premières phases des projets d'aménagement de voirie.

- Pollution atmosphérique, part modale de la marche et du vélo... nous fixerons des objectifs chiffrés et nous publierons régulièrement les indicateurs